

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal

du 11 janvier 2021

Convocation du 4 janvier 2021

« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 11 janvier 2021 à 20 heures à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées: DRIDI Hana, TAY Nurcan.

Stéphane GARDIEN est élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer le déneigement et le salage de la voirie communale.

FIXE une période d'astreinte pour l'agent technique concernant le déneigement de la voirie communale, du dernier week-end de novembre au premier week-end de mars à raison d'un week-end par mois en novembre et en mars et 3 week-end par mois en décembre, janvier, février, soit 11 week-end.

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, afin d'anticiper l'arrêt des tarifs réglementés de vente d'électricité. (12 voix pour, 1 contre)

APPROUVE la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois à asséoir en 2021 dans la forêt communale soumise au régime forestier.

FIXE les tarifs des concessions au cimetière, pour trente ans :

- une concession au cimetière : 150 € le m²
- une case au columbarium : 700 €, une porte de case : 150 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté concernant le règlement du cimetière, columbarium et jardin du souvenir.

- ARRETE à 829 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de scolarisation pour l'année 2020.
- REPORTE au prochain conseil la délibération concernant la sollicitation de la SAMIN afin d'obtenir une dérogation ponctuelle au nombre de passage par jour des camions se rendant à la carrière. A la lecture du courrier de la SAMIN stipulant un accroissement du trafic dû aux remblais inertes sur une durée déterminée, le conseil suggère plusieurs conditions (de faire un essai en commençant par 64 camions et en augmentant progressivement le nombre, arrêt des passages au village pendant les horaires d'entrée et de sortie des classes le matin et l'après-midi) et demande au Maire de les soumettre à M. VIALON directeur de la SAMIN.

Est informé des points suivants :

- Aménagement concernant la sécurité routière le long de la RD 1084.
- Extinction de l'éclairage public prévue aux hameaux de Longefand et des Combes.
- Demande de TDF pour l'implantation d'un pylône telecoms

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire
Gilles THOMASSET

